

M. Douglas: Étant donné que le ministre du Revenu national préconise l'établissement d'un dispositif de surveillance et que le secrétaire au Trésor, M. Connolly, s'est élevé hier contre la position du Canada au sujet des affaires commerciales, puis-je demander au premier ministre si cette modification du programme gouvernemental au sujet de la propriété étrangère est liée au litige qui se poursuit avec les États-Unis au sujet des affaires commerciales?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends guère comment le député peut parler de la modification d'un programme dont il ne sait rien.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. A-t-il l'intention de modifier ses propos qui ont été rapportés hier soir aux nouvelles nationales à la télévision, étant donné les remarques que le secrétaire Connolly a faites immédiatement avant lui?

Le très hon. M. Trudeau: S'agit-il de la remarque au sujet de l'opposition qui tremble chaque fois que le gouvernement américain fait une déclaration, monsieur l'Orateur?

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, ...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je lui céderai la parole pour un rappel au Règlement, mais encore une fois, je signale aux députés que nous n'avons pas encore terminé la première ronde de questions et que le député de Bellechasse attend encore l'occasion de poser la première question au nom de son parti. Le député veut-il prendre la parole pour invoquer le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Je croyais avoir la parole, monsieur l'Orateur. Mon rappel au Règlement se fonde sur une décision que vous avez souvent réitérée et qui interdit au premier ministre de poser des questions à l'arrière-ban de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'ACCEPTATION DES PROJETS PRÉSENTÉS AVANT LE 31 JANVIER 1972

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Me référant à la réponse qu'il a donnée le lundi 28 février à mon collègue, l'honorable député de Portneuf (M. Godin), à l'effet qu'il restait encore quatre millions de dollars à distribuer, mais que cela ne signifiait pas qu'il y

avait beaucoup plus de demandes que de fonds disponibles, j'aimerais lui demander si les projets présentés avant le 31 janvier 1972 seront acceptés sous peu et si les promoteurs en seront avertis très prochainement?

[Traduction]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre du Travail est disposé à répondre à cette question.

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, tous les projets qui vont être approuvés ont déjà été identifiés. Le ministère en est rendu aux dernières phases: celles d'avertir les intéressés et de rédiger les contrats. C'est un travail qui demande un peu de temps, mais le processus d'identification est terminé.

[Français]

LES CRITÈRES RELATIFS À LA DATE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la confusion qui existe au sujet de certaines questions relatives à la date de présentation des projets, puis-je demander si les règlements exigent que le projet soit arrivé au bureau régional d'une province avant le 31 janvier ou si la date d'approbation, au Québec par exemple, peut être du 31 janvier, même si le projet a été reçu le 1^{er} ou le 2 février au bureau régional?

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le règlement est bien clair, me semble-t-il. Pour être juste envers tous ceux qui désirent participer au programme, il a été entendu que tous les projets devraient être reçus au ministère de la Main-d'œuvre au plus tard le 31 janvier. Si le député veut soulever un cas particulier, un cas qui mérite une attention spéciale, je l'entendrai volontiers, mais je ne voudrais pas lui donner trop d'encouragement en ce moment.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— L'OPPORTUNITÉ D'UN PROLONGEMENT DU DÉLAI

M. Don Mazankowski (Vegreville): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il s'est produit des retards indus dans le traitement des projets avant qu'ils ne soient finalement approuvés—projets souhaitables, d'ailleurs, à mon avis,—ce qui entraîne naturellement des retards et des difficultés dans leur réalisation, le ministre nous dirait-il si, en raison de ces circonstances atténuantes, le gouvernement songe à prolonger le délai fixé au 31 mai, afin de permettre aux localités de tirer profit du programme d'initiatives locales?

• (1450)

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette question n'a pas été examinée d'une façon particulière. Toutefois, je puis donner au député l'assurance que ce programme fait l'objet d'un examen constant et que si des cas particuliers venaient à se présenter ils seraient examinés. Cependant, nous n'avons pas l'intention de modifier les règles fondamentales qui valent pour tout le monde!